

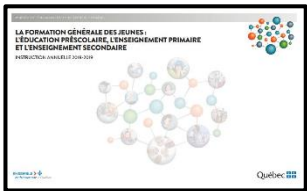


Communiqué spécial

Aux enseignantes et enseignants du 1^{er} cycle du secondaire

Modification aux domaines généraux de formation Contenus obligatoires en orientation scolaire et professionnelle

LE MINISTRE A INTRODUIT UNE NOUVELLE OBLIGATION POUR LES
ENSEIGNANTES ET LES ENSEIGNANTS DU 1^{ER} CYCLE DU SECONDAIRE
DANS L'INSTRUCTION ANNUELLE 2018-2019



« ... En vertu du même article, le ministre a aussi prescrit, dans les domaines généraux de formation :

- des contenus obligatoires en orientation scolaire et professionnelle qui doivent être intégrés dans les services éducatifs dispensés aux élèves; »

*** Article 2.4.2

Cette nouvelle disposition implique :

- De nouvelles obligations, au 1^{er} cycle du secondaire, liées à des « Contenus en orientation scolaire et professionnelle - (COSP) ».
- Il y a 6 nouveaux contenus (voir tableau au verso) à intégrer de manière progressive.
- Ces 6 contenus doivent être répartis dans le cycle.
- Les domaines généraux de formation, dont les COSP, sont l'affaire de l'ensemble de l'équipe école. Les enseignantes et les enseignants n'en sont pas les uniques responsables. À vous de décider comment seront répartis ces contenus et qui les dispensera.
- Il n'y aucune prescription sur le temps à allouer aux « COSP ».
- Aucune évaluation des contenus.

➔ Des activités liées à ces contenus sont assurément déjà proposées aux élèves de votre milieu. Nous vous suggérons de ne pas en ajouter inutilement, mais plutôt de cibler celles que vous ou d'autres intervenants faites déjà.



En cas d'incertitudes ou de dérives, n'hésitez pas à communiquer avec l'APL.

La FSE poursuivra ses revendications, considérant les impacts de ces contenus sur la charge de travail des enseignantes et des enseignants et l'absence d'investissements en ce qui concerne les ressources humaines et financières.

Modification aux domaines généraux de formation

Contenus obligatoires en orientation scolaire et professionnelle

APPRENTISSAGES LIÉS À DES CONTENUS EN ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE (COSP) POUR LE 1^{ER} CYCLE DU SECONDAIRE

AXES		COSP et résultats attendus de l'élève
Connaissance de soi : trois aspects	Personnel	<p>SENTIMENT D'EFFICACITÉ PERSONNELLE (SEP) : Sélectionner des exemples où ses attitudes, ses comportements ou ses perceptions contribuent à maintenir un sentiment de compétence personnelle</p> <p>CHAMPS D'INTÉRÊT : Élaborer un portrait de ce qui l'intéresse et de ce qui ne l'intéresse pas sur les plans scolaire et extrascolaire</p>
	Social	
	Scolaire	<p>RÉUSSITE SCOLAIRE : Élaborer une description des atouts scolaires et personnels qui contribuent à sa réussite scolaire</p>
Connaissance du monde scolaire		<p>SYSTÈME SCOLAIRE QUÉBÉCOIS : Comparer les différences et les ressemblances des voies de qualification du système scolaire</p> <p>PRÉPARATION AUX CHOIX SCOLAIRES DU 2^E CYCLE DU SECONDAIRE : Anticiper ses choix au 2^e cycle en s'appuyant sur ses champs d'intérêt et sur ses aptitudes scolaires</p>
Connaissance du monde du travail		<p>PRÉFÉRENCES SCOLAIRES EN LIEN AVEC LE MARCHÉ DU TRAVAIL : Sélectionner des métiers ou des professions qui correspondent à ses préférences scolaires</p>

Mars 2018

Vous trouverez l'Instruction annuelle 2018-2019
sur le site de l'APL (www.lignery.ca)
sous l'onglet « Documents/Documents de référence »